

# 2024 ÉTAPES, POUR CRÉER UNE ASSOCIATION



**zenitro**  
Espacio colaborativo | Elkarlaneko gunea



Ayuntamiento de  
**Pamplona**

**Iruñeko**  
Udala

# Par où commencer ?

**1** Dès lors que nous sommes **au minimum 3 personnes**

réunies autour d'un projet commun d'intérêt général et sans but lucratif. Nous décidons de ce que sera notre activité.

**2** Pour nous informer et **décider de la forme juridique à adopter :**

Association, Fondation, Club sportif, Association de jeunes...



**3** Pour définir la **portée territoriale** : pour la Navarre ou pour toute l'Espagne. En fonction de ce cadre territorial, elle devra être immatriculée dans l'un ou l'autre registre.

**4** Consulter et télécharger la documentation nécessaire sur les sites suivants:

>> **Registre des Associations du Gouvernement régional de Navarre**

>> **Registre National des Associations**

NAVARRE



ESPAGNE

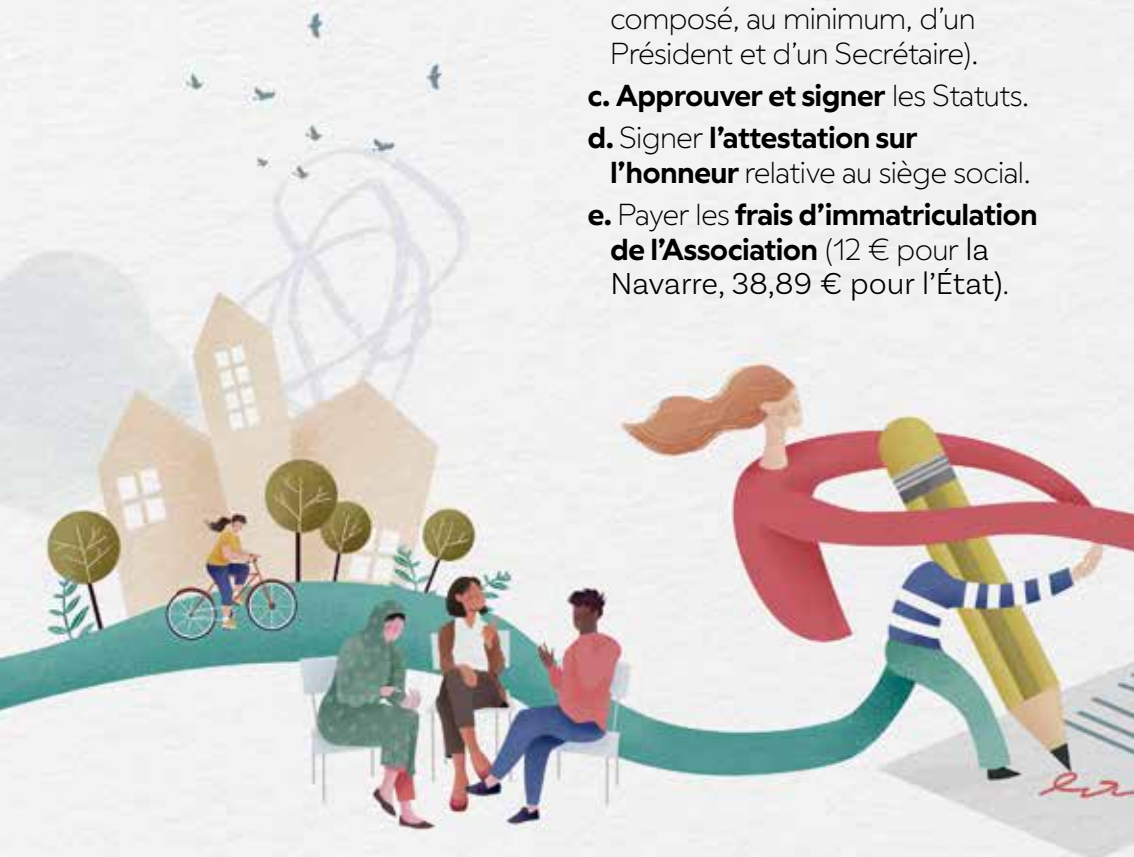


# Et l'étape suivante ?

**5 Lire et compléter** les documents.  
Rédiger les **STATUTS**.

**6 Tenir une Session Constituante** au cours de laquelle :

- a. Approuver et signer l'**ACTE FONDATEUR**.
- b. Élire le premier **Comité de Direction** (il sera provisoire et composé, au minimum, d'un Président et d'un Secrétaire).
- c. **Approuver et signer** les Statuts.
- d. Signer l'**attestation sur l'honneur** relative au siège social.
- e. Payer les **frais d'immatriculation de l'Association** (12 € pour la Navarre, 38,89 € pour l'État).



# Que faire avec tout ça ?

**7** **Présenter** la documentation au Registre des Associations de Navarre (**asociaciones@navarra.es, 848 42 66 45**) par voie électronique ou en présentiel au Registre et Accueil du Gouvernement régional de Navarre ou au Registre national correspondant.

**8** Nous demandons un **numéro d'identification fiscale (NIF)** au **Trésor public de Navarre**.



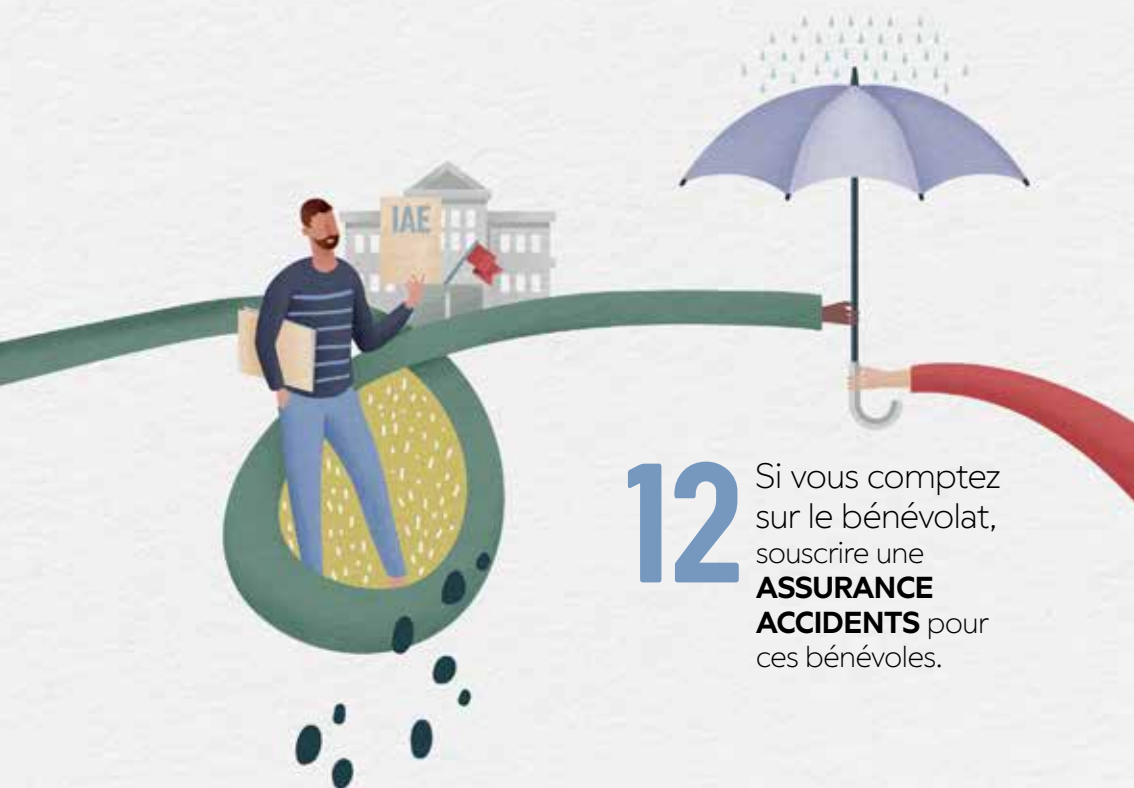
# Quoi d'autre ?

**9** Demander le **certificat électronique** pour l'Association. Ce certificat est requis après l'immatriculation de l'Association et avec le certificat du Comité de Direction. Il est nécessaire pour effectuer des démarches et recevoir des notifications.



**10** Si nous voulons exercer des activités économiques, procéder à l'inscription à l'**Impôt sur les Activités Économiques** (IAE) de la mairie correspondante.

**11** Souscrire une **ASSURANCE en RESPONSABILITÉ CIVILE.**



**12** Si vous comptez sur le bénévolat, souscrire une **ASSURANCE ACCIDENTS** pour ces bénévoles.

# Quelles sont les obligations administratives qu'une association doit remplir ?

- Dresser **un inventaire des biens, des registres d'associés, registres comptables et registres des procès-verbaux.**
- Tenir une **Assemblée Ordinaire** annuelle.
- Tenir à jour les **informations du Registre.**
- Si nous travaillons avec des mineurs, disposer des **extraits de casier judiciaire pour délits et crimes à caractère sexuel** des bénévoles et des travailleurs de l'Association
- Selon les activités réalisées, **payer les impôts ou demander des autorisations.**

# Et ensuite ?

Une fois l'Association immatriculée au Registre des Associations (Navarre ou État), nous pouvons demander son inscription au **Recensement municipal des entités citoyennes de la mairie de Pampelune**. Pour ce faire, le siège de l'association doit être situé à Pampelune ou ses activités doivent être réalisées à Pampelune. Nous vous soumettrons les documents suivants :

- **Formulaire** d'inscription.
- **Extrait d'inscription** de l'entité au Registre des Associations du Gouvernement régional de Navarre/Registre national des associations ou copie de la Décision approuvant l'immatriculation.
- **Copie des statuts** de l'entité en vigueur et approuvés par le Gouvernement régional de Navarre.
- **Copie du NIF** de l'association.

Nous pouvons **soumettre la documentation** aux Registres de la mairie de Pampelune, au Bureau électronique et au Registre électronique. Pour plus d'informations et pour [télécharger le formulaire](#).



# Où pouvons-nous obtenir de l'aide et de plus amples informations ?

Au **ZENTRO Espace Collaboratif** de la mairie de Pampelune, Département de l'égalité, de l'action communautaire, des quartiers, de la participation citoyenne et de la langue basque, situé dans le **Palacio Condestable**, planta 2ª, calle Mayor 2, 31001 Pampelune. Les services proposés sont les suivants :

**SIRP. Service d'Information et de Ressources pour la Participation.** Informations sur les ressources et les subventions. Pour réaliser des affiches et des photocopies, utiliser des salles, utilisation et prêt d'ordinateurs et de projecteurs, etc. Bibliothèque spécialisée dans l'associationnisme et la participation.

[informacion.participacion@pamplona.es](mailto:informacion.participacion@pamplona.es) ☎948 420 266

**Conseils juridiques.** Information, orientation, conseils, formation générale et formation en matière de participation et d'associationnisme. Aide à la création d'associations.

[asesoria.participacion@pamplona.es](mailto:asesoria.participacion@pamplona.es) ☎948 420 266

**SDPC. Service de Dynamisation pour la Participation Citoyenne.** Soutien personnalisé aux associations. Informations sur les subventions, facilitateur de rencontres entre associations et contact avec la mairie de Pampelune, collecte des propositions des associations, etc.

[servicio.dinamizacion@pamplona.es](mailto:servicio.dinamizacion@pamplona.es) ☎948 420 464

**Plaza ON. Service Municipal du Bénévolat.** Pour faire du bénévolat dans des associations et/ou dans différents projets, et pour demander des bénévoles pour les activités des associations.

[plazaon@pamplona.es](mailto:plazaon@pamplona.es) ☎948 420 493

Vous pouvez également obtenir des informations sur le site web des associations de la mairie de Pampelune:

<https://asociaciones.pamplona.es/>

**Bonne chance dans votre projet ! Nous vous attendons!**

